

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
17 décembre 2025**

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Madame Claire PARENT MER, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Adeline FERNANDEZ, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Juliette EME, Madame Chantal CLAR, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Françoise NUEL, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Mathieu SAMSON, Monsieur Marc MAHE, Monsieur Jean-Charles KERLAU

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GUILLEMET (arrivé au bordereau n°7 - procuration donnée à Madame Claire MASSON).

Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS).

Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Juliette EME).

Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT).

Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Pierre-Yves CYFFERS).

Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER).

Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Nathalie GUEMY).

Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Françoise NUEL).

Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT).

Absents sans procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL, Madame QUILLAY (arrivée au bordereau n°2)

Secrétaires de séance : Madame Marie DUBOIS, Madame Françoise NUEL

COMPTE RENDU

~~~~~

### **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

3 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL, Madame QUILLAY

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025.

### **2- DGS - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail :

- le dimanche 05 juillet 2026
- le dimanche 12 juillet 2026
- le dimanche 19 juillet 2026
- le dimanche 30 août 2026
- les dimanches 06, 13 , 20 et 27 décembre 2026

- **DIT** que chaque commerce devra s'assurer des conditions propres à son activité.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre un arrêté fixant la liste des dimanches pour lesquels chaque commerce est autorisé à ouvrir.

### **3- DGS - RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE 2024\_ OFFICE DE TOURISME DE LA BAIE DE QUIBERON**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le rapport du mandataire 2024 de l'office de tourisme de la Baie de Quiberon.

#### **4- DF - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2025 \_BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (21 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NUEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 abstentions :

Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°2 du budget Ville 2025 telle que proposée ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à la décision modificative.

#### **5- DF - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES 2025 \_BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les créances irrécouvrables constatées par le comptable pour un montant de **1 635,69 €** en admissions en non valeur sur le Budget Ville ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **6- DF - OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses annuelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels que les éléments figurent dans le tableau inséré dans le corps de la délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses

pluriannuelles d'investissement, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

## **7- DF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026.

## **8- DF - VENTE DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la commercialisation du livre réalisé par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan dont le tarif unitaire au public est fixé à 12,00€ ;

- **AUTORISE** une remise librairie dans la limite de 20% du prix de vente des ouvrages vendus aux libraires et à l'office du tourisme ;

- **AUTORISE** la Commune à réserver 200 exemplaires de cet ouvrage afin d'en offrir un exemplaire :

. aux établissements scolaires de la Ville, aux partenaires du projet, aux élus de la commune, aux directions municipales et à la médiathèque afin que les scolaires, les acteurs locaux et les usagers puissent en prendre connaissance ;

. à l'occasion de cérémonies, mariages, réceptions de délégations et personnalités ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire pour la mise en vente, la promotion et la diffusion de cet ouvrage.

## **9- DF - GRILLE TARIFAIRES: VOTE DES TARIFS 2026 : LOCATION DE MATÉRIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, LES HALLES, MARCHÉS, CIMETIÈRE, TAXES DE MISE EN FOURRIÈRE, COLLECTE DE DÉCHETS VERTS, PHOTOCOPIES, ÉVÉNEMENTIEL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 abstentions :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NUEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée et annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **10- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

#### **11- DF - CONVENTION AVEC LE SGC D'AURAY SUR UN CONTROLE ALLEGÉ EN PARTENARIAT (CAP)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la signature d'une convention de Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) entre la Ville d'Auray et le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Auray.
- **PRÉCISE** que la convention s'appliquera pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

#### **12- DF - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES (LOTS 1, 2, 4, 5 ET 6)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les marchés comme suit :

**Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes Commune** à SMACL ASSURANCES SA - 79031 NIORT pour une cotisation annuelle de 74 800,65 € TTC / taux de révision : 1,15 € HT m<sup>2</sup>

**Lot 2 – Dommages aux biens et risques annexes CCAS** à SMACL ASSURANCES SA - 79031 NIORT pour une cotisation annuelle de 6 717,73 € TTC / taux de révision : 1,30 € HT m<sup>2</sup>

**Lot 4 – Responsabilité civile et risques annexes CCAS** à SMACL ASSURANCES SA - 79031 NIORT pour une cotisation annuelle de 2 479,95 € TTC / Taux de révision sur la masse salariale : 0,097 % HT

**Lot 5 – Protection juridique Commune** à SMACL ASSURANCES SA - 79031 NIORT pour une cotisation forfaitaire annuelle de 10 251,00 € TTC

**Lot 6 – Protection juridique CCAS** à SMACL ASSURANCES SA - 79031 NIORT pour une cotisation forfaitaire annuelle de 954,94 € TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives aux lots 1, 2, 4, 5 et 6 du marché de prestations de services d'assurances ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

#### **13- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS CUISINE MUNICIPALE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (21 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 abstentions :

Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1er mars 2026.

- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter 1er mars 2026.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont prévus au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

#### **14- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 abstentions :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026.
- **ADOpte** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont prévus au budget 2026 de la Ville d'Auray - chapitre 012.

## **15- DRH - INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur KERGOSIEN

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués est fixée dans la limite de l'enveloppe et de la façon suivante :

Maire : 28,16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,  
Adjoints : 20,45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,  
Conseillers délégués : 14,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- **PRÉCISE** que l'indemnité de fonction des élus, fixée en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, est versée mensuellement ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531,6533 et 6534 du budget de la commune.

## **16- DRH - INDEMNITES DES ELUS - MAJORIZATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur KERGOSIEN

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue pour les communes qui, au cours d'au moins trois des exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L 2334-15 et suivants du

CGCT ;

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur de canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton ;

- **DÉFINIT** les taux des indemnités mensuelles de fonction avec majorations tels que :

| Indemnités           | Nombre | Taux avec majoration DSU | Taux majoration bureau centralisateur de canton | Taux cumulé |
|----------------------|--------|--------------------------|-------------------------------------------------|-------------|
| Maire                | 1      | 38,99%                   | 4,22 %                                          | 43,21 %     |
| Adjointes            | 9      | 24,54 %                  | 3,07 %                                          | 27,61 %     |
| Conseillers délégués | 6      | 14,20 %                  | 2,13 %                                          | 16,33 %     |

- **PRÉCISE** que les indemnités de fonction, fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique dont versées mensuellement ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux articles 6531, 6533 et 6534 du budget de la commune.

#### **17- DRH - MODIFICATION DES MODALITES D'INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR MISSION DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la mise en place du remboursement des frais des agents de la ville et du CCAS d'Auray selon les modalités énoncées ci-dessus à compter du 1er Janvier 2026,

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **18- DRH - RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ARRÊTE** les nouveaux éléments de rémunération des agents recenseurs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026.

## **19- DRH - MODIFICATION DU MONTANT ET DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU CIA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les dispositions prises pour la part « Complément indemnitaire annuel »,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **20- DGS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS D'AURAY ET L'AMICALE DU PERSONNEL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et le CCAS d'Auray et l'amicale du personnel ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **21- DU - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION À TITRE ONÉREUX PAR LA COMMUNE D'UN DÉLAISSE DE VOIRIE COMMUNALE SITUÉ 11BIS RUE YVES DE KERGUELEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désaffection et le déclassement du délaissé de voirie situé au 11bis rue Yves de Kerguelen d'une surface d'environ 203 m<sup>2</sup> ;

- **APPROUVE** la cession à titre onéreux par la commune du délaissé de voirie situé au 11bis rue Yves de Kerguelen, d'une surface d'environ 203 m<sup>2</sup>, à Monsieur Fabien Suignard et Madame Tatiana Suignard pour un montant de **22€/m<sup>2</sup>** Hors Taxe soit un total d'environ **4500€** sous la réserve de l'accord d'ENEDIS au transfert du transformateur électrique, aux frais des Consorts Suignard, situé sur le délaissé de voirie et sous la réserve de conserver la propriété du délaissé sur une profondeur de 20 centimètres et une profondeur de 50 centimètres pour l'extrémité du délaissé située en direction du rond-point de Toul-Fourch ;

- **APPROUVE** la prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètre et des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DÉSIGNE** L'étude Alban Sœur et Pierre Masson, 13 Place du Loch, à Auray, qui rédigera l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**22- DF - MARCHE D'ACQUISITION DE STRUCTURES METALLO-TEXTILES AVEC BLOCS VESTIAIRES POUR LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE ET DE LA BOXE**  
**- AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur KERLAU

6 voix contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NUEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés de fournitures tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission d'Appel d'Offres et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

**23- DSTS - AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE SPORT AN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement de subventions

aux associations sportives dans le cadre de l'aide à la pratique sportive « Sport An Alré »

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**24- DSTS - ORGANISATION DE LA 2EME ÉDITION DE LA CORRIDA : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TRAIL D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** de la proposition de verser à l'association Trail d'Auray une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'organisation de la 2eme corrida,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

**25- DF - ADHESION A L'ASSOCIATION DU RESEAU NATIONAL DES FERMES PUBLIQUES (RNFP)**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (20 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Madame DEVINGT

7 voix contre :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 abstentions :

Madame HERVIO, Monsieur GUYOT

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADHERE** à l'association « Réseau national des fermes publiques »,

- **AUTORISE** le binôme désigné, Madame Myriam DEVINGT, élue, et Mme Céline POTIER, responsable du service développement durable en tant que technicienne, à représenter la commune d'Auray au sein de cette association,

- **ACQUITTE** la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à **330 €** et d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget de l'exercice 2026 et suivants,

- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier et à renouveler cette adhésion ainsi que le paiement des cotisations correspondantes.

#### **ANNEXE – Grille tarifaire**

Grille tarifaire pour le montant des adhésions annuelles au Réseau national des fermes publiques

Approuvée lors de l'AG du 22/09/2025

| Communes, intercommunalités, métropoles, départements et régions : montant de l'adhésion en euros (€) |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Moins de 10 000 habitants                                                                             | 200,00   |
| De 10 000 à 30 000 habitants                                                                          | 330,00   |
| De 30 000 à 50 000 habitants                                                                          | 470,00   |
| De 50 000 à 100 000 habitants                                                                         | 715,00   |
| De 100 000 à 200 000 habitants                                                                        | 880,00   |
| De 200 000 à 300 000 habitants                                                                        | 1 100,00 |
| De 300 000 à 500 000 habitants                                                                        | 1 485,00 |
| Au-delà de 500 000 habitants                                                                          | 2 000,00 |

| Membres partenaires : montant de l'adhésion en euros (€)   |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| Associations et microentreprises                           | 100,00   |
| Petites et moyennes entreprises                            | 300,00   |
| Entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises | 2 000,00 |

#### **26- DSTS - CONVENTION D'INTERVENTION ENTRE L'ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DU LEAP KERPLOUZ LASALLE ET LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de convention d'intervention entre l'Association Familiale de Gestion du LEAP Kerplouz LaSalle et la Ville d'Auray ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

#### **27- DF - PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ATHÉNA DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS D'AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 abstentions :

Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NUEL, Monsieur SAMSON, Madame

QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** un fonds de concours exceptionnel auprès de la Communauté de communes AQTA pour l'opération de rénovation et d'extension du Centre culturel Athéna, dans le cadre des fonds de concours 2023-2026 ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Morbihan et auprès de l'ABF ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

**28- DCDC - CENTRE CULTUREL ATHÉNA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION LES ARTISTES DU PAYS D'AURAY POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION A LA CHAPELLE DU SAINT - ESPRIT AU PRINTEMPS 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association les Artistes du Pays d'Auray pour l'organisation d'une exposition au printemps 2026 à la Chapelle du Saint – Esprit.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**29- DCDC - MEDIATHEQUE - ADOPTION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) [ AURAY CÔTE CULTURE - PROJET CULTUREL]**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 abstentions :  
Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NUEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque [Auray Côté Culture - Projet culturel].

**30- DCDC - MEDIATHEQUE - APPROBATION DE L'ADHESION A LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR PROPOSER UNE OFFRE DE LECTURE AUX PUBLICS EMPECHES DE LIRE DU FAIT D'UN HANDICAP EN BIBLIOTHEQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Charte d'engagement pour proposer une offre de lecture aux publics empêchés de lire du fait d'un handicap en bibliothèque.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à la signer.

**31- DCDC - ECOLE DE MUSIQUE : ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT [AURAY CÔTE CULTURE - PROJET CULTUREL]**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 abstentions :  
Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le projet d'Établissement de l'École de musique [Auray Côté Culture - Projet culturel].

**32- DCDC - ARCHIVES - PATRIMOINE - ADOPTION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE ET EDUCATIF (PCSE) [ AURAY CÔTE CULTURE - PROJET CULTUREL] ET SOUSCRIPTION AU CADRE ETABLI PAR LA CONVENTION INTERNATIONALE DE FARO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

7 abstentions :  
Monsieur VERGNE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur SAMSON, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le projet scientifique, culturel et éducatif du service Archives - Patrimoine centré sur les droits culturels [Auray Côté Culture - Projet culturel].

- **ADHERE** aux principes de la Convention de Faro.

**33- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - AIDE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CULTURE AN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement de subventions aux associations culturelles et de loisirs dans le cadre de l'aide à la pratique artistique ou culturelle « Culture An Alre ».

- **APPROUVE** le versement des subventions dans le cadre du dispositif « Culture An Alre ».

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**34- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE COLLECTIF KLAM POUR L'ORGANISATION DES APEROS KLAM 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Collectif Klam pour les Apéros Klam 2026.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**35- DRH - CHANGEMENT DE GROUPE POLITIQUE - M. MARC MAHE ET M. JEAN-CHARLES KERLAU**

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du changement de groupe politique de Monsieur KERLAU et Monsieur MAHE qui rejoignent le groupe J'aime Auray.

**36- DSTS - CONVENTION CEE ENTRE LA VILLE D'AURAY ET ENGIE POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA MAL AU RESEAU DE CHALEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Madame SIMON, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition de convention d'intervention entre ENGIE et la Ville d'Auray ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

A 21H40 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.